



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 07/06042023

**OBJET : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES -
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR
L'EXERCICE 2023**

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN - Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint),
Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe),
Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT
Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint),
Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE
Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR
Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno,
Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline,
M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming,
Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul,
Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane,
Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie
Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 07/06042023**BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

Direction Générale des Finances

Le Maire expose :

Le Budget Primitif du Budget Annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2023 s'élève en mouvements budgétaires à 18 000,00 € et comprend la reprise anticipée des résultats 2022.

Section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation concernent les frais de personnel (refacturation partielle d'agents communaux pour 11 000,00 €), des charges à caractère général pour un montant de 4 881,40 € et des charges exceptionnelles pour 1 000,00 €. Il est à noter aussi la reprise anticipée du résultat de fonctionnement négatif de 2022 au chapitre 002. Ces charges d'exploitation sont équilibrées par des redevances pour service rendu pour un montant prévisionnel de 18 000,00 €.

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libellé	BP 2023	Chap	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	4 881,40	70	Vente de produits, prestations	18 000,00
012	Charges de personnel	11 000,00	74	Subventions	-
65	Autres charges de gestion courante	-			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	002	Excédent d'exploitation reporté N-1	-
042	Dépenses d'ordre	-			
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat N-1 anticipé	1 118,60			
	TOTAL	18 000,00		TOTAL	18 000,00

Section d'investissement :

Cette section ne présente pas d'inscription budgétaire pour l'exercice 2023.

Telles sont les principales caractéristiques du Budget annexe des Pompes Funèbres soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour l'exercice 2023.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De voter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Pompes Funèbres présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le document budgétaire est consultable aux heures ouvrables de la Mairie, au Secrétariat des Assemblées.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Vote le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Pompes Funèbres présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 12 AVR. 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN